

	☀	☁	🌧
MER 20	9 --- 28	0 --- 0	0
JEU 21	13 --- 29	0 --- 0	0
VEN 22	14 --- 30	0 --- 0	0
SAM 23	16 --- 26	0 --- 0	0
DIM 24	15 --- 26	0 --- 0	0
LUN 25	13 --- 28	0 --- 0	0

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La majorité des parcelles sont au stade "boutons floraux séparés". Les Gamay et Chardonnay sont plus avancés, ils sont au stade 10% à 50% de floraison. Les toutes premières fleurs sont observées sur les parcelles les plus précoces de Merlot, Duras, Fer et Mauzac. On conserve une avance d'environ trois semaines par rapport à l'année dernière.

Stade "25% floraison" Gamay



DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, les perturbations se sont succédées, les cumuls de pluie relevés entre le 11 et 14 mai sont compris entre 20 et 50 mm selon les secteurs. La semaine à venir s'annonce sèche et chaude. Un petit risque de pluie est annoncé pour samedi, cette prévision reste à confirmer.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Deux taches sur feuilles ont été observées sur un témoin non traité historiquement sensible, sur le secteur de Peyrole. Quelques rares symptômes sur feuilles sont également signalés au vignoble et un premier symptôme de rot gris sur grappes a été repéré sur un Gamay. Des sorties de symptômes plus importantes devraient être visibles dans les prochains jours.

Modélisation:

La semaine dernière, des contaminations épidémiques ont été modélisées sur chaque pluie survenues entre le 11 et le 14 mai, sur l'ensemble des secteurs. Pour la semaine à venir, aucune pluie n'est annoncée, mais le cumul de pluie nécessaire pour engendrer des contaminations de masse est de 3 mm, sur l'ensemble des secteurs.



Les symptômes issus des contaminations pré-épidémiques du 20 au 22 avril devraient être visibles et la sortie serait imminente pour ceux issus des contaminations pré-épidémiques de fin avril/début mai. Les symptômes issus des contaminations épidémiques du 10 au 14 mai seront visibles autour du 28 mai.

Préconisations

La semaine s'annonce sèche, les traitements sont inutiles. Toutefois surveillez l'évolution des prévisions météorologiques, car le seuil de déclenchement des contaminations est possible dès 3mm. Soyez vigilants, intervenez avant les pluies, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

Attention au travail du sol en conditions humide.

* *Bouillie bordelaise RSR Disperss (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Hélicuivre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), Copernico Hi Bio WG (5 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.*

La dose de cuivre métal à prévoir :
*300g/ha

Sur taches déclarées

**Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, (6 applications max). Ne pas dépasser 0,8% biocontrôle*

Alternatives

**Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact (10 applications max)*

**Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact (8 applications max)*

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des contaminations épidémiques sont possibles dès 3 mm.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

De nouvelles taches sur feuilles sont observées au vignoble, en tous secteurs. Sur un témoin non traité, sur le secteur de Lagrave, 40% des feuilles sont atteintes et 100% des ceps. Une parcelle de référence est également fortement impactée sur le secteur de Cadalen, avec environ 30% de feuilles atteintes.

Analyse de risque:

Des contaminations ont eu lieu au cours des pluies du 10 au 14 mai.

Les taches issues des pluies contaminantes de la semaine dernière sont en incubation et devrait sortir d'ici 15 jours.



Taches de black-rot sur feuilles, en présence de baies momifiées

Préconisations

En l'absence de pluie, il n'y aura pas de contamination. Si des pluies sont prévues, intervenez avant. Soyez particulièrement vigilants sur les parcelles à risque (présence de taches sur feuilles, baies momifiées, présence de friche à proximité).

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

La semaine s'annonce sèche. Surveillez l'évolution des prévisions météorologiques.

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes sur feuilles sont visibles sur des parcelles à historique de Chardonnay et de Gamay.

Stade de sensibilité:

La période de sensibilité est maximale au moment de la floraison, un risque de contamination est possible jusqu'à "fermeture de la grappe".

**Préconisations**

Intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles à historique.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss*, *Sulforix LS*, *Citrothiol DG* et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6 kg/ha (dose conseillée) ; *Héliosoufre*, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

**Fluidosoufre pour poudrage*, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max)

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Le vol est terminé. Quelques glomérules sont observés au vignoble, pour le moment le seuil d'intervention est loin d'être atteint.

Analyse de risque

Le dénombrement des glomérules pourra être réalisé à partir de la semaine prochaine. Il permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.



Glomérule sur inflorescence

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1. L'intervention sera réalisée sur la deuxième génération lors de la détection des têtes noires.

Pour les piégeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Prévoir des comptages.

CICADELLE VERTE

Analyse du risque

Observations:

Des adultes et les premiers stades larvaires ont été recensés sur le vignoble. En général les populations restent faibles, on nous signale ponctuellement un nombre de larve important, sur les secteurs de Lisle sur Tarn et de Florentin.

Analyse de risque:

Ce sont les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure. La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires.



Larve de cicadelle verte

Préconisations

Aucune intervention n'est à envisager sur la population printanière, on attend les générations estivales.

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations:

Le 6 mai, les toutes premières larves (L1) ont été observées au vignoble sur le secteur de Campagnac. Des larves de L1 sont toujours observées sur ces parcelles.

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. **Le T1 devra être réalisé entre le 1er et le 15 juin.** Nous préconisons, dans les secteurs avec une forte problématique de réaliser 3 traitements. Dans ce cas anticiper le T1 vers le 22 mai et faire un T2 entre le 1er juin et le 15 juin. Ces traitements seront ensuite complétés par un T3, 10 jours après le T2.

*Pyrevert, pyréthrinés (naturelles) 1,5L/ha (3 applications max), ZNT50m

Attention: épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

A retenir

Le T1 est à réaliser en fin de semaine.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les bandes enherbées: bénéfiques pour l'environnement et intérêts agronomiques

La conditionnalité des aides PAC généralise aujourd'hui l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau. De tels dispositifs peuvent également être implantés sur des zones sensibles au ruissellement, aux dérives de produits phytosanitaires et afin de favoriser la biodiversité.

Les bandes enherbées constituent des structures linéaires fixes, semi-naturelles, entretenues et restant en place plusieurs années. Elles sont à inclure dans une gestion globale de l'exploitation afin de créer une mosaïque diversifiée d'éléments cultivés ou non, pour améliorer la capacité d'accueil de la faune sauvage, des auxiliaires et des pollinisateurs.

Effets bénéfiques des bandes enherbées:

* Pour prévenir l'érosion et le ruissellement:

Sur les parcelles en pente, les bandes enherbées permettent de ralentir le ruissellement, stabilisent le sol et favorisent les dépôts de particules. La qualité du sol est améliorée grâce à l'enrichissement en vers de terre. Elles ont également un intérêt, au niveau des zones peu productives, comme les affleurements calcaires et les hauts de côteaux, qui ont un très faible potentiel agronomique et sur lesquelles implanter une culture annuelle est parfois peu rentable.

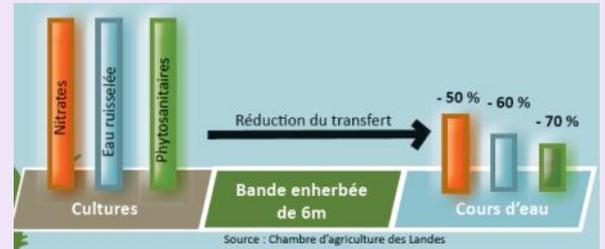
Les bandes enherbées seront implantées de préférence en rupture de pente, le long des routes, sur les hauts de talus et dans les zones de ruissellement.

* Pour prévenir la pollution des eaux:

La bande enherbée en bordure des cours d'eau, fixe une partie des limons chargés en engrais et produits phytosanitaires et capte les éventuelles dérives des pulvérisateurs.

L'activité biologique intense au sein de la bande enherbée, dégrade une partie des engrais et produits phytosanitaires.

Une bande enherbée de 5m permet de réduire la largeur de la zone de non traitement (ZNT), de 20 mètres à 5 mètres ou de 50 mètres à 5 mètres. Cette réduction n'est possible qu'à condition d'équiper son pulvérisateur d'un système anti dérive et d'enregistrer ses pratiques de traitements.



Les bandes enherbées seront implantées le long des cours d'eau, des fossés et dans les périmètres de protection des captages.

* Pour favoriser la biodiversité et le paysage:

Les bandes enherbées sont des zones de régulation écologique, elles servent de refuge à la biodiversité. Elles ont aussi un rôle dans la valorisation des paysages et de l'image de l'agriculture.

L'installation de bandes enherbées favorise la circulation des auxiliaires et des pollinisateurs. Elles sont une zone de refuge et d'alimentation pour la faune, elles permettent également de limiter les dégâts de gibier.

Les implantations en bordures de parcelles, en connexion ou le long de corridors écologiques (haies, ripisylves), entre deux parcelles et en coin de parcelles sont à privilégier.

Implantation et entretien des couverts:

Le couvert de la bande enherbée peut être composé par la flore spontanée ou semé. Lorsqu'il est semé, un mélange d'espèces est à privilégier. Les espèces retenues devront couvrir le sol rapidement, être pérennes et faciles d'entretien. Il faudra choisir des plantes attractives pour la faune et les pollinisateurs.

Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, les légumineuses pures sont interdites. La végétation spontanée permet d'avoir une flore adaptée et facile à gérer. Elle est particulièrement intéressante pour préserver les talus de l'érosion. L'entretien se fera par fauche ou broyage une fois par an, afin de favoriser la régénération du couvert. Il faudra éviter les périodes de reproduction de la faune sauvage (entre le 15 mai et le 23 juin).

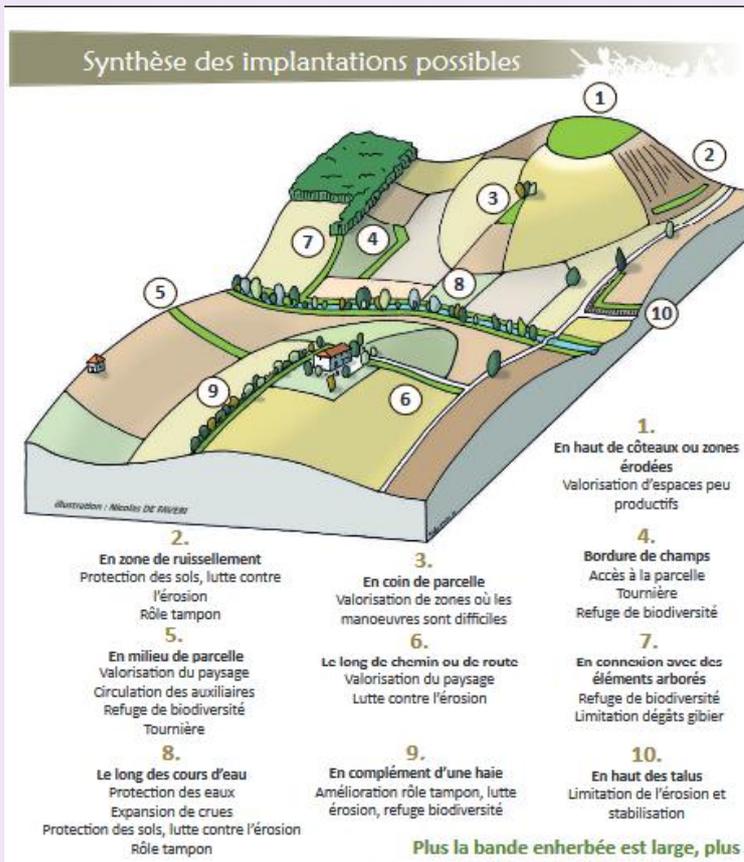
La déclaration PAC:

Dès lors qu'elles sont rattachées à une parcelle en terre arable, les bandes enherbées sont admissibles aux aides de la PAC. Il doit être possible de la distinguer facilement de la culture adjacente.

Les bandes enherbées comptabilisées comme SIE (Surfaces d'intérêt écologiques) sont:

- * les bandes tampons le long des cours d'eau.
- * les bordures de champs entre deux parcelles.
- * bordures de champs en lisière de forêt.

Il est également possible de déclarer la bande enherbée en jachère.



Source: "Tout savoir sur les bandes enherbées", Chambre d'Agriculture du Tarn et Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.

DIVERS



Botrytis: Des symptômes sur feuilles sont toujours observés sur les parcelles et des symptômes sur grappes sont également signalés cette semaine, en particulier sur Gamay et Chardonnay. **La période de traitement à la chute des capuchons floraux (stade A) est imminente . Les interventions sont à limiter aux parcelles sensibles et à historique.**



Meligèthes: Elles sont observées sur les inflorescences, elles sont sans danger pour la vigne.

Carences: des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont observés sur le vignoble (attention lire les notices des foliaires utilisés, car certains sont fortement déconseillés pendant la période de la floraison).

Eutypiose: Des ceps malades sont fréquemment observés dans les parcelles.



Cochenilles: L'essaimage des cochenilles aurait débuté, un cas est signalé sur Lisle sur Tarn la semaine dernière.

Prochain bulletin le 26 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 07.80.56.95.60

